



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 2025M022 : REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION MAISON DE L'ÉCONOMIE A VENDRES (34) – LOT N° 2 : ÉLECTRICITÉ – APPROBATION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 26.068.1 du Conseil communautaire du 7 avril 2026 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Vu la décision du Président de la Communauté de communes La Domitienne n° DP_2025_089 du 30 décembre 2025 attribuant le marché « Remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation Maison de l'Economie à Vendres (34) – lot n° 2 : électricité » à la société INEO MPLR ;

Vu la décision du Président de la Communauté de communes La Domitienne n° DP_2026_042 du 22 mai 2026 approuvant l'avenant n° 1 au marché « Remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation Maison de l'Economie à Vendres (34) – lot n° 2 : électricité » ;

Vu le projet d'avenant n° 2 ci-annexé ;

Considérant que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants et modifications aux marchés publics indépendamment de leurs montants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que, par décision n° DP_2025_089 du 30 décembre 2025, le Président de la Communauté de communes La Domitienne a décidé de conclure le marché « Remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation Maison de l'Economie à Vendres (34) – lot n° 2 : électricité » avec la société INEO MPLR ; que ledit marché n° 2025M022 a été conclu avec cette entreprise le 30 décembre 2025, pour un montant de 28 898,60 € HT, soit 34 678,32 € TTC ;

Considérant qu'il y a eu lieu d'acter par un avenant n° 1, les modifications suivantes :

- La consignation et dépose des sondes des détecteurs de présence : 52 € HT,
La VMC des locaux communs fonctionnait sur détection de présence : il est prévu que la centrale de traitement d'air enclenche désormais la ventilation par le bais de sondes CO2. Ces détecteurs ne sont plus utiles,
- La modification des goulottes pour déplacement des bureaux agents pour 426,14 € HT,

- La modification de prescriptions lumineuses : 234,28 € HT.
L'option de rénover le système de ventilation dans cette pièce a été retenue ; le faux plafond en plaques de plâtres a été remplacé par des dalles 600 x 600,

Il est plus adapté de placer des luminaires de type pavé, comme c'est le cas dans tous les bureaux où il y a aussi un plafond en dalles 600.
La lumière se propageant mieux avec ce type d'équipement 6 unités sont suffisantes, évaluation à 635,64 € HT. Or, il était prévu au marché le remplacement des 8 luminaires (de type down light) de la salle informatique par des luminaires du même modèle mais fonctionnant à LED. Ce type de luminaires n'étant plus souhaité, la moins-value est de 401,36 € HT,
- Dépose de goulotte sous la rangée de tables de la salle informatique : 156 € HT, non prévu au marché : il a été nécessaire de vider la salle de son mobilier pour la dépose et reprise du faux-plafond,
- Création d'une goulotte salle de formation 360,65 € HT, non prévu au marché : il n'y a pas de doublage les murs sont en béton banchés. Cet équipement est nécessaire pour placer la commande des unités murales de climatisation, la sonde CO2 de la ventilation et le thermostat du plancher ;

Considérant que ces modifications ont eu une incidence financière de 1 229,07 € HT soit 4,25 % du montant du marché ;

Considérant que le démontage du réseau électrique et informatique, objet de l'avenant n° 1, a été nécessaire pour la mise en œuvre des faux plafonds, solution de l'option, et qu'il convient maintenant de les replacer ; que la repose du réseau électrique et informatique de la salle informatique se chiffre à 797,98 € HT ;

Considérant que cette modification, de faible montant, est conforme à l'article R2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que les modifications de l'avenant 2 ont eu une incidence financière de 797,98 € HT soit une augmentation totale du marché de 7,01 % (avenants 1 et 2) ;

I. APPROUVE le projet d'avenant n° 2 au marché n° 2025M022 « Remplacement d'équipements de chauffage ventilation climatisation maison de l'économie à Vendres (34) – lot n° 2 : électricité » ci-annexé, à conclure avec le titulaire dudit marché.

II. DÉCIDE de signer l'avenant à intervenir.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont inscrits au budget principal 2026, au chapitre prévu à cet effet.

IV. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

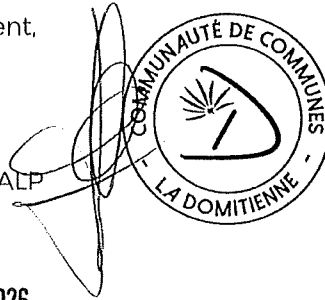
VI. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le **24 JUIN 2026**

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le **24 JUIN 2026**

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **24 JUIN 2026**

Décision présentée au Conseil communautaire du



MARCHES PUBLICS AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes La Domitienne,
Représentée par A. CARALP, Président

Adresse et coordonnées :
Hôtel de Communauté
1 avenue de l'Europe
34370 Maureilhan
Téléphone : 04 67 90 40 90
Courriel : courrier@ladomitienne.com
Télécopie : 04 67 90 40 99
Site internet : <https://www.ladomitienne.com>

B - Identification du titulaire du marché public

INEO MPLR
ZI Capiscol - 8 Rue Henri Moissan
34500 BEZIERS

patricia.mougenot@equans.com
Tél. : 04.67.09.42.81 - Fax : 04.67.39.74.43
Numéro SIRET : 414 719 534 00052

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Remplacement d'équipements de Chauffage Ventilation Climatisation Maison de l'économie à
VENDRES (34) - lot n° 2 : électricité

■ Date de la notification du marché public : 31/12/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 14 semaines à compter de l'OS de démarrage du marché public.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 28 898,60 €
- Montant TTC : 34 678,32 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par l'avenant n°1 :

- Suppression des détecteurs de présence pour déclenchement de la VMC.
- Remplacement du faux plafond en plaques de plâtres par des dalles 600 x 600.
- Remplacement des luminaires par des luminaires de type pavé
- Dépose de goulotte sous la rangée de tables de la salle informatique
- Nécessité de vider la salle de son mobilier pour la dépose et reprise du faux-plafond
- Création d'une goulotte salle de formation

Incidence financière de l'avenant n°1 : 1 229,07 € HT

■ Modifications introduites par l'avenant n°2 :

Le démontage du réseau électrique et informatique a été nécessaire pour la mise en œuvre des faux plafonds, solution de l'option, il convient maintenant de les replacer. La repose du réseau électrique et informatique de la salle informatique se chiffre à 797,98 € détaillé comme suit :

- Fiche mâle avec terre Plexo plastique IP44 - gris :	84,04 €
- Câble rigide FR-NIX6G3 cuivre 3G2,5 mm ² :	109,10 €
- Câble souple H05VV-F cuivre 3G2,5 mm ² Blanc :	55,68 €
- Goulotte d'installation clip45 Tercia TA-C45 90x55 1 compartiment blanche :	98,76 €
- Embout pour Tercia Clip45 90x55 blanc :	21,40 €
- Prise Tercia 2 pôles + terre double spécial goulotte blanche :	429,00 €

Cette modification, de faible montant, est conforme à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

■ Incidence financière de l'avenant n°2 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 797,98 €
- Montant TTC : 957,58 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 30 925,65 €
- Montant TTC : 37 110,78 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 7,01

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Maureilhan, le

Le Président,

Alain CARALP

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)